Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

lycée polyvalent Rémi Belleau
académie Orléans-Tours

Lycée polyvalent Rémi Belleau

Lycée des métiers du commerce et de la gestion des entreprises

Le Proviseur

T 02 37 29 30 24
F 02 37 29 30 26
ce.0280036m
@ac-orleans-tours.fr

33 rue Bretonnerie
28400 Nogent-le-Rotrou

Protocole relatif au recrutement des élèves en section européenne
Présenté et voté au conseil d'administration du 26 novembre 2019

Le présent protocole précise les modalités particulières de recrutement en section européenne.

1) L'examen des candidatures en section européenne est confié à une commission interne au lycée. Elle est composée de l'équipe de LV et de l'enseignant habilité DNL.
2) Cette commission est réunie à l'initiative du chef d'établissement, au mois de mai/juin de chaque année, dans le prolongement du recueil des candidatures adressés par les collèges de secteur.
3) Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes:
- Bulletins des trois trimestres de quatrième et des deux premiers trimestres de 3ème,
- Lettre de motivation rédigée en anglais et visée par le professeur de l'élève. Elle déclinera les tenants de la candidature et pourra intégrer des éléments personnels tels que le projet d'orientation, la connaissance des cultures anglophones, les activités extra scolaires...
- Avis et commentaire du chef d'établissement d'origine sur la pertinence de la candidature de l'élève.
4) Les candidatures seront classées selon les critères suivants:
- Résultats en langue vivante cible et en DNL histoire- géographie
- Gratifications (encouragements, compliments, félicitations) si l'établissement d'origine en attribue lors des conseils de classe
- investissement et comportement dans les deux disciplines concernées
- Résultats et qualités des commentaires et/ou appréciations dans toutes les autres disciplines.
5) Une liste principale de 25 noms est soumise par la commission au proviseur du lycée qui peut , le cas échéant, l'amender avant de la confirmer et de l'adresser à l'IEN-IO de la DSDEN 28.
Cette liste est complétée par une liste supplémentaire où chaque candidat se voit attribuer un rang de classement.
Ces deux listes sont communiquées aux établissements d'origine pour l'information des élèves et de leurs représentants légaux.
L'intégration sur liste principale des élèves de la liste supplémentaire (dans le respect du classement arrêté) peut-être envisagée jusqu'à la fin du mois de novembre de l'année scolaire en cours mais pas au delà.
6) En fin de seconde, un appel à candidatures est lancé pour intégrer, sur le niveau 1ère, la section européenne dans la limite des places vacantes et d'un effectif contingenté à 25.
La procédure de candidature est la même que celle précisée au point 4 du présent protocole.
Pour cet appel à candidatures, il n'est pas tenu compte du positionnement de l'élève sur la liste supplémentaire de l'année précédente.
7) La section européenne est financée sur la part autonomie de l'établissement. Elle mise en place sur le niveau seconde à titre dérogatoire.
8) Le présent protocole est accessible sur le site du lycée. Il est cependant conseillé aux parents d'élèves susceptibles de rejoindre, pour l'année scolaire suivante, le secteur scolaire de Nogent-le-Rotrou et intéressés par l'inscription de leur enfant en section européenne de se rapprocher du lycée au début du mois de mai pour connaître très précisément le calendrier des opérations de l'année en cours.